



## BPJEPS Diplôme de niveau IV

Le diplôme du BP JEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées...  
Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial des APS ou animateur sportif hospitalier, permettent aux titulaires du BP JEPS de s'y inscrire.

### Description du métier

Dans les emplois d'encadrement d'activités nautiques, on peut distinguer au niveau IV, un emploi type "d'animateur" recouvrant des emplois repères construits de la façon suivante :

- Des emplois monovalents répondant à un encadrement d'activités relevant d'une seule discipline nautique. Ils représentent 70 % des emplois de moniteurs d'activités nautiques.
- Des emplois plurivalents répondant à un encadrement d'activités dans plusieurs disciplines sportives relevant des activités nautiques ou d'autres familles d'activités sportives. On évalue à 30 % environ le nombre de ces emplois dans le secteur des activités nautiques principalement dans les secteurs de l'aviron, du canoë-kayak, du char à voile, de la voile, de la glisse aérotractée, du ski nautique, du motonautisme et du parachutisme ascensionnel nautique.

### Le BPJEPS en 4 UC :

Suite à l'évaluation des politiques publiques en matière de formation professionnelle aux métiers du sport et de l'animation (2013 - 2015), l'une des mises en œuvre de ce chantier de simplification fut la création du BPJEPS en 4 unités capitalisables (UC).

- ▶ à l'instar du DEJEPS et du DESJEPS. Le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS crée une spécialité « animateur » et une spécialité « éducateur sportif » du BPJEPS. Le nombre d'UC est de quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité.
- ▶ Il fixe le cadre des modalités de l'évaluation certificative. Il supprime l'examen composé d'épreuves ponctuelles et remplace les unités capitalisables complémentaires et les certificats de spécialisation par des certificats complémentaires.

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - [club@cvmartigues.net](mailto:club@cvmartigues.net)

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z



- **BPJEPS mention "voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri"**

Il exerce exerce dans les trois supports de pratique suivants : planche à voile, dériveur ou catamaran, voilier en équipage et leurs activités associées dont le stand up paddle et le foil.

il met en œuvre, en autonomie et en sécurité, les compétences suivantes :

- encadrer, animer et enseigner des activités de loisir, d'initiation, de perfectionnement et de compétition, de découverte du patrimoine maritime, fluvial et lacustre, en voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri à l'exclusion de la croisière ;
- encadrer, enseigner et préparer en autonomie dans les domaines de la technique et du sens marin en assurant la protection des pratiquants et des tiers ;
- identifier et exploiter les données météorologiques nécessaires au projet de navigation ;
- inscrire son action dans un dispositif de surveillance et d'intervention adapté ;
- participer à l'organisation et à la gestion des activités de la voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri à l'exclusion de la croisière ;
- participer au fonctionnement et au développement de la structure organisatrice de l'activité ;
- participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.

### Lien à consulter

 [Annexes de l'Arrêté du 30 août 2017 portant création du BPJEPS voile multisupport](#)

CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES - BP 40 064 - 13692 MARTIGUES CEDEX

Tél. 04 42 80 12 94 - [club@cvmartigues.net](mailto:club@cvmartigues.net)

SIREN : 3011009620028

Région APE 9312 Z